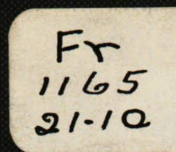
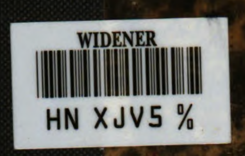
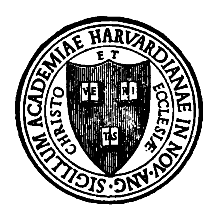

Fr
1165
21-10


WIDENER
HN XJV5 %

[redacted]

Harvard College Library



FROM THE

MARY OSGOOD FUND

"To purchase such books as shall be most needed for the College Library, so as best to promote the objects of the College."

 [redacted]

CONTRIBUTION

A LA

CRITIQUE DES MÉMOIRES DE COMMYNES

Les Ambassades françaises en Espagne et la mort de D. Juan de Castille, en 1497

PAR

JOSEPH CALMETTE

(*Extrait du* Moyen Age. — *Année 1904*)



PARIS (2e)
LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR
67, RUE DE RICHELIEU, AU PREMIER
1904

Tiré à 50 exemplaires non mis dans le commerce

CONTRIBUTION

A LA CRITIQUE DES « MÉMOIRES » DE COMMYNES

Les Ambassades françaises en Espagne et la mort de D. Juan de Castille, en 1497.

Parmi les défaillances qu'il reproche à Commynes, le dernier éditeur des *Mémoires*, M. Bernard de Mandrot, relève une erreur qu'il qualifie *d'inexplicable*[1] et qui porte sur l'ambassade d'Ymbert de Batarnay, seigneur du Bouchage, en Espagne, l'année de la mort de D. Juan de Castille, en 1497. Une circonstance aggrave l'erreur imputée, en l'espèce, à Commynes, c'est l'amitié personnelle qui le liait à Du Bouchage. Voici d'ailleurs comment M. de Mandrot s'exprime à ce sujet[2] : « Il s'agit cette fois de la mission qu'un de ses intimes, le seigneur du Bouchage, remplit en Espagne à l'automne de l'année 1497. Après avoir conclu avec Ferdinand et Isabelle, le 24 novembre, le traité d'Alcala de Henarès, Ymbert de Batarnay rentra en France, et au retour, si on en croit les « Mémoires », il informa le roi « qu'il avait laissé mallade le prince de Castille. » Puis, dix ou douze jours plus tard (le renseignement paraît précis), l'ambassadeur reçut d'un héraut qu'il avait laissé en Espagne l'avis que les orateurs des souverains catholiques, qui devaient apporter en France l'instrument du traité, étaient empêchés de se mettre en route par la mort du jeune prince, « dont les roy

1. *Mémoires de Philippe de Commynes*, éd. B. de Mandrot (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire), introd., p. LXXXIX, et t. II (1903), p. 371, note 2.

2. *Op. cit.*, introd., p. LXXXIX. Il y a des variantes entre le texte cité par M. de Mandrot dans son *Introduction* et le texte établi dans sa propre édition, d'autre part.

et royne faisoient si merveilleux dueil que nul ne le sçauroit croire ». Or, il est bien vrai que don Juan était mort à ce moment, mais son décès remontait au 4 octobre 1497 ; il avait donc succombé avant l'arrivée en Espagne de Du Bouchage et plus de six semaines avant la signature du traité d'Alcala. Est-il donc admissible que, pendant son séjour, la mission française n'ait point été instruite d'un événement aussi considérable ? »

Une pareille méconnaissance de la chronologie est d'autant plus singulière que la partie des *Mémoires* visée par M. de Mandrot a été certainement écrite en octobre 1498[1]. Les souvenirs de Commynes étaient-ils donc si fragiles que quelques mois aient suffi pour brouiller à ce point, dans son esprit, l'ordre des faits ? N'existe-t-il vraiment aucun moyen de concilier le récit de Commynes avec la réalité historique ?

Pour éclaircir ce doute, il convient d'abord de relire le passage de Commynes incriminé par M. de Mandrot[2] : « Venu[s] que fu[ren]t lesdits seigneurs du Bouchaige, de Clerieux et Miquiel de Grammont et aultres devers lesdits roy et royne de Castille, les firent loger en lieu où nul ne communiquoit avecques eulx : et avoient gens qui s'en prenoient garde ; et lesdits roy et royne parlerent avecques eulx par trois foiz. Mais quand ce vint que ledit du Bouchaige leur dist ce que avoit rapporté ledit de Clerieux et Miquiel de Grammont, ilz firent responce qu'ilz en avoient bien parlé par forme de divise, mais non point aultrement ; mais que voluntiers se mesleroient de la paix et de la faire à l'honneur du Roy et à son prouffict. Ledit de Clerieux fut bien mal content de ce responce, et non sans cause, et soubstint devant eulx, present ledit seigneur du Bouchaige, que ainsi luy avoient dit. Lors fut conclud par ledit seigneur du Bouchaige et ses compaignons une treve à deux moys de desdit, sans y comprendre la ligue ; mais bien y comprenoient ceulx qui avoient espousez leurs filles, et les peres de leurs gendres (c'estoit le roy des Romains et d'An-

1. C'est ce que nous apprend Commynes lui-même, *éd. cit.*, p. 375.
2. Il s'agit des chapitres XXIII et XXIV du livre VIII.

gleterre), car le prince de Galles et archeduc d'Osteriche les avoient espousées et encores ont, mais ledit prince de Galles est bien jeune ; et en ont encorez une à marier, car ilz avoient quatre filles, et l'aisnée estoit veufve et avoit espousé le filz du roy de Portingal dernier trespassé, lequel se rompit le col devant elle, en passant une carrière sur ung jenet, trois moys après ce qu'il l'eut espousée.

« Arrivé que fut ledit du Bouchaige et faict son rapport, congneut le Roy qu'il avoit bien faict d'y avoir envoyé ledit du Bouchaige et que au moins il estoit asseuré de ce dont il estoit en doubte ; et luy sembla bien que ledit de Clerieux avoit creu trop de legier. Oultre luy dist ledit du Bouchaige que aultre chose n'avoit peu faire que ladite trefve, et qu'i estoit au choix du Roy de l'accepter ou refuser. Le Roy l'accepta ; et aussi elle estoit bonne, veu que c'estoit separation de ceste ligue, qui tant l'avoit destourbé en ses affaires, et que nulle maniere n'avoit sceu trouver de la departir, si y avoit il par toutes voyes essayé. Encores luy dist ledit du Bouchage que après luy venoient ambaxadeurs devers le Roy, et que lesdits roys et royne luy avoient dit, à son partement, qu'ilz auroient pouvoir de conclure une bien bonne paix. Aussi di[s]t ledit du Bouchaige qu'ilz avoient laissé malade le prince de Castille, leur seul filz. »

[Chap. xxiv]. « Dix ou douze jours apprès l'arrivée du dit du Bouchaige et ses compeignons, vint lettres audit du Bouchaige d'ung des heraulx du Roy qu'il avait laissé là pour conduyre ladite ambaxade qui devoit venir. Et disoient ses lettres qu'i ne s'esbaïst point si lesdits ambaxadeurs estoient retardez par aulcuns jours, c'estoit pour le trespas du prince de Castille (car ainsi les appellent), dont les roys faisoient si merveilleux deul que nul ne le sauroit croyre et par especial la royne, de qui on esperoit aussi tost la mort que la vie ».

Le procédé critique de M. de Mandrot consiste à rapprocher le texte de Commynes et l'exposé de l'annaliste aragonais

Zurita[1]. Celui-ci raconte que le seigneur du Bouchage fit partie de l'ambassade venue à Alcalá de Henares, pour y signer un instrument diplomatique daté du 24 novembre 1497. Le savant éditeur déduit de cette confrontation que, don Juan étant mort le 4 octobre précédent, le seigneur du Bouchage ne pouvait ignorer, lors de son retour en France, le deuil de la cour d'Espagne qu'il quittait. L'accusation d'inexactitude paraît sans réplique, et l'ignorance prêtée par Commynes à son ami semble être véritablement une impossibilité. Mais le voyage du seigneur du Bouchage à Alcalá, que Zurita mentionne, est-il le même que le voyage du seigneur du Bouchage en Espagne, dont parle Commynes? Il suffit, en effet, de supposer que le seigneur du Bouchage ait accompli deux fois, au cours de l'année 1497, le voyage d'Espagne, pour qu'aussitôt toutes les difficultés s'évanouissent.

Or, des témoignages précis nous permettent justement d'affirmer la réalité de ce double voyage. Les documents italiens contemporains nous mettent fort heureusement en mesure de rétablir ici l'ordre des faits et de nous reconnaître dans la multiplicité des ambassades que les sources narratives ont incomplètement relatées ou mal distinguées.

La reprise des négociations franco-espagnoles, en 1496, fut réalisée grâce à une ambassade française qui arriva à Almazan le 28 mai[2].

Les personnages qui composaient cette première ambassade repartirent sans rien conclure, à la suite d'une audience infructueuse, qui eut lieu le 4 juin[3]. Après l'échec des conférences d'Almazan, le roi d'Espagne se dirige vers la Catalogne. Nous le voyons à Tárrega le 25 juillet[4]. Un peu plus tard, il envoie à son

1. *Annales de la Corona de Aragon*, V, *Hist. del rey D. Hernando*, fol. 132 v° et suiv.

2. Milan, Archivio di Stato, *Potenze Estere*, *Spagna*, Litta au duc.

3. Milan, Archivio di Stato, *Potenze Estere*, *Spagna*, Litta au duc 12 juin.

4. *Ibid.*, version italienne d'une lettre datée de Ferdinand à Maximilien.

tour en France une mission à laquelle Commynes fait allusion[1] et dont le chef était l'abbé de Monserrat. Cette mission est de passage à Lyon le 20 septembre[2] et le roi, en la congédiant, lui adjoint un Français, le sire de Clérieux, chargé de poursuivre les négociations au delà des Pyrénées. La capitulation de Gaète (19 novembre) ayant frappé de nullité la proposition dont Clérieux était porteur, ce diplomate revint avec un contre-projet, dont il attribuait l'initiative à Ferdinand, et qui consistait à résoudre le conflit napolitain au moyen d'un partage entre la France et l'Espagne[3]. A la suite de cette communication, Clérieux fut renvoyé en Espagne avec un collègue, Richard Lemoyne[4]. Ces deux ambassadeurs rencontrèrent Ferdinand à Fres-del-Val, au début de 1497. Puis, Clérieux reprit le chemin de la France, accompagné d'un Espagnol, D. Fernando Duque; enfin, le 15 février 1497, fut signée à Lyon la trêve de deux mois qui constituait le premier instrument diplomatique conclu entre les deux puissances depuis la rupture[5].

La trêve de Lyon avait pour objet de permettre aux deux diplomaties de se mettre d'accord sur le fond même du débat, c'est-à-dire sur le sort de l'Italie. Déjà, en effet, nous trouvons Clérieux à Narbonne le 1er mai 1497, aux prises avec des diplomates espagnols[6].

Le 29 du même mois de mai, arrivent à Medina-del-Campo non seulement les trois personnages dont parle Commynes, à savoir : Du Bouchage, Clérieux et Grammont, mais encore

1. Commynes, *éd. cit.*, p. 365-366.

2. Modène, Archivio di Stato, *Avvisi*, « summario da una littere da Lione a Turino, alli 20 de septembre. »

3. Zurita, *loc. cit.*, fol. 118 v°, et Commynes, *loc. cit.*

4. Zurita, *loc. cit.* Il est vrai que Commynes cite Michel de Grammont, au lieu de Richard Lemoyne, mais, sans doute, il a confondu le second voyage de Clérieux avec le troisième.

5. Venise, Archivio di Stato, *Delib. del Senato*, XXXVI, fol. 115, et Zurita, *loc. cit.*

6. Milan, *Pot. Estere*, *Spagna*, « ex litteris diei 29 maii », et Zurita, fol. 132 v°.

Jean Guérin et Étienne Petit[1]. Cette fois, les pourparlers se continuèrent à Medina, où résidait le couple royal. Aux agents italiens accrédités à la cour d'Espagne le roi faisait accroire que l'ambassade dirigée par le seigneur du Bouchage avait pour objet unique la prestation du serment prévu par la trêve de Lyon. Les clauses de la paix, ajoutait-il, ne seraient rédigées que par une commission dont les chefs désignés seraient, pour la France, l'évêque d'Albi et le sire d'Argenton[2].

Ce dernier détail est intéressant à relever, car, si le bruit public représente Commynes comme mêlé personnellement aux négociations franco-espagnoles de 1497, il ne pouvait manquer d'en être très exactement informé.

Au moment de conclure un acte formel, Du Bouchage et ses collègues ne voulurent pas assumer la responsabilité d'une décision aussi grave. Ils prirent congé des rois catholiques, le 7 juin, pour soumettre le résultat des conférences à leur maître[3]. Nos documents sont muets sur leur itinéraire et sur le moment précis de leur retour, mais c'est évidemment alors que le seigneur du Bouchage annonça à Charles VIII la maladie de D. Juan.

D. Juan mourut le 4 octobre.

Cette catastrophe, qui privait les rois catholiques de leur unique fils, eut dans toute l'Europe un immense retentissement. Au témoignage de Commynes, cet événement douloureux retarda l'envoi d'une ambassade espagnole chargée de traiter. En eff Du Bouchage ayant objecté l'insuffisance de ses pouvoirs et la nécessité d'en référer à son souverain, il avait été convenu, à Medina, que l'acte définitif serait signé en France et que les rois catholiques dépêcheraient, à cet effet, leurs plénipotentiaires. Or, le deuil de la cour d'Espagne n'a pas

1. Milan, *Pot. Est.*, *Spagna*, même pièce.
2. *Ibid.* « Ex litteris ejusdem oratoris diei 4[ti] ex Methinnia. »
3. *Ibid.*, « ex litteris diei VII. »

seulement modifié ces dispositions, il a dévié le développement même de Commynes, si bien que l'auteur des *Mémoires* a perdu de vue la campagne diplomatique de 1497 et négligé de nous raconter la fin de cette laborieuse négociation[1]. Il faut suppléer à son silence à l'aide de Zurita, corroboré, d'ailleurs, par les sources diplomatiques. Le programme arrêté à Medina-del-Campo fut, en quelque sorte, renversé. Au lieu d'être signé en France par Charles VIII et des plénipotentiaires espagnols, le traité fut signé en Espagne par des plénipotentiaires français et les rois catholiques. On peut en saisir aisément la raison. Sachant le départ des diplomates espagnols différé et redoutant de nouveaux retards, Charles VIII, désireux d'en finir, résolut de prendre les devants et de faire repartir pour Alcalá ceux-là mêmes qui étaient allés naguère à Medina-del-Campo. C'est ainsi que les signataires du traité du 24 novembre 1497 furent précisément, au nom de la France, le seigneur du Bouchage et ses collègues[2].

Tout est donc clair maintenant. Commynes qui n'a pas mentionné le second voyage, celui de la fin de 1497, et qui n'a fait allusion qu'au voyage du printemps de la même année, a pu écrire, avec raison, que Du Bouchage avait annoncé au roi, à son retour, la maladie de D. Juan de Castille, et ajouter, sans anachorisme, que la mort de ce prince avait été connue en France quelques jours après. Il en résulte que, si l'exposé de Commynes, qui n'a rien de systématique, est ici comme ailleurs fort éloigné d'être complet, en revanche, on ne saurait en aucune façon le qualifier d'inexact.

Joseph Calmette.

1. En effet, Commynes s'étend beaucoup à ce propos, et passe, sans transition, des malheurs de la cour d'Espagne à la mort soudaine de Charles VIII (livre VIII, chap. xxiv, *éd. cit.*, p. 371-377.)

2. Zurita, *loc. cit.*, et Sanuto, *Diarii*, I, 866.

CHALON-SUR-SAONE, IMPRIMERIE FRANÇAISE ET ORIENTALE E. BERTRAND

10159

